



SNUipp - FSU Somme

25 rue Riolan

80 000 AMIENS

03.22.80.80.78

snu80@snuipp.fr

<http://80.snuipp.fr>

A Amiens le 7 novembre 2013

A M. le Directeur Académique
DSDEN
14, bd d'Alsace Lorraine
80000 AMIENS

Objet : organisation du mercredi 13 novembre dans le 1^{er} degré

Monsieur le Directeur Académique,

Notre organisation ne remet pas en cause le principe édicté par le code de l'éducation (articles D521-1 à D521-5) qui veut que les élèves bénéficient de 36 semaines de classe complète. C'est pourquoi, même si nous aurions préféré d'autres modalités, la journée du mercredi 13 novembre travaillée n'a pas appelé, pour nous, de contestation. Dans votre circulaire en date du 1^{er} juillet 2013, vous avez arrêté le calendrier scolaire 2013-2014 suite au CDEN. Le mercredi 13 novembre y est présenté comme remplaçant le jeudi 31 octobre (allongement des vacances de la Toussaint).

Nos collègues à temps partiel, nos collègues directeurs, nos collègues exerçant sur des postes fractionnés, nos collègues exerçant dans des écoles à 4,5 jours (rattrapage les après-midis du 13/11 et du 11/6) avaient donc pris toutes leurs dispositions pour cette journée du 13 novembre, dispositions d'ordre professionnel comme d'ordre personnel (pour tous les collègues ne travaillant pas ce jour-là).

Vous annoncez aujourd'hui, le 7 novembre 2013, seulement 2 jours ouvrés avant le mercredi 13 novembre, que suite à une « disposition récente du Ministère », le mercredi 13 novembre « sera organisé selon les modalités de fonctionnement d'un lundi », le tout en comptant sur les enseignants et « leur compréhension et leur collaboration efficace ». Cette directive de dernière minute vient désorganiser les écoles et la vie de ces collègues et elle pose de nombreuses questions. Allez-vous payer les frais de déplacements supplémentaires engendrés par un déplacement en milieu de

journée dans le cas de collègues en postes fractionnés sur 4,5 jours n'exerçant pas dans la même classe le lundi et le mercredi ? Comment comptez-vous gérer les demandes d'autorisation d'absence pour les collègues qui avaient prévu, se fiant à votre calendrier, de ne pas travailler le mercredi 13 novembre et qui avaient pris des dispositions diverses (rendez-vous personnels, garde d'enfants, ...etc.) ce jour-là ?

Nous vous demandons d'assumer les conséquences de cet imbroglio dont les collègues ne sont en rien responsables en accordant, à tout le moins, une autorisation d'absence avec traitement à tous les collègues qui en feraient la demande justifiée et d'assurer leur remplacement.

Veillez croire, Monsieur le Directeur Académique, en notre attachement aux valeurs du service public d'Éducation Nationale et aux droits de ses personnels.

Caroline Corre

Maryse Lecat

Stéphane Magnier

Co-secrétaires départementaux du SNUipp-FSU Somme

